

# SOMMAIRE

## **I - ELABORATION DU FPH FONTAINOIS.....Page 2**

- 1 Les origines
- 2 Le règlement intérieur

## **II - DESCRIPTIF DU DISPOSITIF..... Page 3**

- 1 La convention
- 2 Le comité d'attribution
- 3 Les outils de traitement de l'APH

## **III - LA PROCEDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENTS.....Page 6**

- 1 Comment un porteur de projet nous contacte-t-il ?
- 2 Présentation du projet devant le comité
- 3 Évaluation des projets

## **IV - LES POINTS IMPORTANTS DE 2015.....Page 8**

## **V - LES PROJETS PRESENTES.....Page 10**

- 1 Projets présentés en 2015
- 2 Classement des projets par thématique
- 3 Rapport entre le comité et les porteurs de projets

## **VI - ASPECTS FINANCIERS.....Page 13**

- 1 Présentation de l'AGIL
- 2 Bilan financier de l'A.P.H. de Fontaine au 31 décembre 2015

## **VII - BILAN ET PERSPECTIVES ..... Page 14**

- 1 Bilan
- 2 Perspectives

# I - ELABORATION DU FPH FONTAINOIS

## 1. Les origines

1994	Février 1999	Juin 2002	24 Février 2003
Premières initiatives soutenues : les FIL, Fonds pour les Initiatives Locales	Création d'une circulaire de gestion qui précise les modalités de mise en place des FPH : Fonds de participation des Habitants	A Fontaine, création d'un comité de gestion du Fonds de Participation, sous le nom de FIL (Fonds d'initiatives Locales).	Le Fonds d'Initiatives Locales devient APH : Aide aux Projets des Habitants.

## 2. Le règlement intérieur du dispositif APH

18 Novembre 2002	Janvier / février 2006	Décembre 2008 - Décembre 2015
<p>Le règlement intérieur du dispositif APH a d'abord été inspiré par celui de la Ville de Roubaix.</p> <p>Nous nous en sommes servis, comme trame de départ, pour apporter des modifications justifiées par l'identité que nous souhaitons donner au dispositif.</p>	<p>Après quelques années, le règlement est une première fois modifié.</p> <p>D'autres modifications interviendront au cours des années suivantes.</p> <p>L'idée étant d'améliorer la compréhension du dit règlement et d'apporter un cadre dans lequel le porteur de projet pourra évoluer.</p>	<p>Modifié en décembre 2008, mars 2009, janvier 2010, mai 2013, et décembre 2015 le règlement fait l'objet d'une approbation annuelle.</p>

*Le règlement 2015 est joint en annexe à ce document.*

## **II - DESCRIPTIF DU DISPOSITIF**

### **1. La convention**

Elle décrit le fonctionnement de l' A.P.H Fontainois ainsi que les engagements des différents signataires : le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fontaine, l'AGIL (Association pour la Gestion des Initiatives Locales), le Conseil Départemental et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE).

Elle présente les objectifs suivants :

- favoriser les initiatives d'habitants, afin de développer la rencontre et l'échange ;
- apporter une aide financière souple et rapide ;
- aider à l'organisation des initiatives ;
- changer l'image des quartiers ;
- responsabiliser les habitants en leur confiant la gestion d'un dispositif.

Le bilan financier de 2015 présente cette année un excédent de 2932,03 €. Les subventions n'ayant pas toutes été utilisées, il y aura un report de cette somme pour l'année 2016.

### **2. Le comité d'attribution**

Au 31 décembre 2015, nous comptons huit habitant-e-s, deux techniciennes et une représentante de l'Association de Gestion des Initiatives Locales (AGIL).

#### **LE COMITE A.P.H.**

##### **● Les habitants à voix délibérative au 31 décembre 2015:**

**KHELAIFIA Sandy** - référente habitants du 22 janvier au 03 septembre 2015, en lieu et place de **DATI Ninette**, référente APH 2014.

**BOURSIER Michèle** - référente adjointe

**TRAPANI Constance** - membre

**DATI Ninette** - membre

**FRACHET Jean-Paul** - membre

**ZAZA Jean-Pierre** - membre

**SCAPPUCCI Charles** - membre

**CHAMBEROD Alice** - membre consultant, à voix non délibérative, excepté si le quorum n'est pas réuni pour valider un projet ou un bilan.

##### **● Le représentant de l'AGIL à voix délibérative:**

**TOIA Marie-Noëlle** (Chef de service éducatif APASE/AGIL)

##### **● Les voix consultatives sont réservées aux deux professionnelles qui apportent chacune un éclairage technique sur les dossiers :**

**MERLET Pauline** (Responsable du service interventions sociales - CCAS)

**CHAPUIS-GABRIELE Emmanuelle** (Responsable du centre social George Sand - référente technique de l'APH).

## LES PARTENAIRES

- × **Les centres sociaux** : mise à disposition d'une salle pour les réunions du comité, et, délégation d'une référente technique assurant le suivi des «initiatives habitants».
- × **Le service Démocratie Participative** : suivi administratif de l'instruction pour les Contrats de Ville dans le cadre de la politique de la Ville.
- × **L'AGIL** (Association de Gestion des Initiatives Locales) : gestion financière et comptable de l'APH.
- × **Le Centre Communal d' Action Sociale** : suivi administratif de l'instruction pour les Contrats de ville et délégation d'un conseiller pour assurer la référence technique.

### 3. Les outils de traitement de l'A.P.H.

La plaquette d'information ci-dessous circule depuis septembre 2012. Nous en avons fait imprimer 2000 exemplaires. Nous conservons les mêmes plaquettes.



**L'AIDE AUX PROJETS D'HABITANTS... ...C'EST FACILE, C'EST RAPIDE !**



**L'APH, COMMENT CA MARCHE ?**

**Un dispositif géré par des habitants**

L'APH vous permet de réaliser vos projets collectifs, en vous aidant dans la construction et le montage de dossier, en finançant une partie de votre projet ou, dans la mesure du possible, en vous fournissant du matériel.

**Conditions**

- 1 / avoir un projet collectif et non personnel
- 2 / être fontainois
- 3 / être âgé d'au moins 16 ans



**1. Retirez un dossier**  
aux centres sociaux  
George Sand ou Romain Rolland  
et sur [www.ville-fontaine.fr](http://www.ville-fontaine.fr)

**2. Complétez votre dossier**  
si besoin, avec l'aide d'un membre de l'APH

**3. Proposez votre projet**  
aux habitants de la commission APH  
qui vous donneront une réponse immédiate

**Renseignements**

CENTRE SOCIAL GEORGE SAND  
14 bd Joliot-Curie  
04 56 38 22 23  
[aph@fontaine38.fr](mailto:aph@fontaine38.fr)

CENTRE SOCIAL ROMAIN ROLLAND  
4 rue des Buissonnées  
04 76 27 13 09

Ce dispositif est financé par



**L'APH**  
**AIDE AUX PROJETS D'HABITANTS**  
DE FONTAINE



La plaquette est un support de communication accessible à tous et contribue ainsi au développement de nouvelles initiatives des habitant-e-s. Elle permet notamment la promotion du dispositif APH dans les diverses structures.

## III - LA PROCEDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

### 1. Comment un porteur de projet nous contacte-t-il ?

A - Une personne, une association ou un groupe d'habitants a une idée de projet. Elle peut alors récolter l'information auprès :

- des services de la mairie (centres sociaux, service communication, politique de la ville...)
- des partenaires fontainois de type MJC, APASE, ...
- du site Internet de la ville de Fontaine
- du journal de Fontaine - Rive Gauche
- des habitants, par le bouche à oreille.

B - Le porteur de projet doit, ensuite, suivre la démarche suivante :

- En premier lieu, retirer un dossier de demande d'aide (*ci-joint en annexe*) soit auprès :
  - du référent technique,
  - du référent habitants,
  - du centre social George Sand,
  - du centre social Romain Rolland,
  - du site Internet de la ville de Fontaine
- En second temps, afin d'obtenir les informations nécessaires concernant le dispositif, déposer ce dossier soit auprès:
  - du référent technique,
  - du référent habitants,
  - d'un membre du comité

Chaque membre du comité s'engage dans la mesure de son temps disponible, à renseigner et accompagner les futurs porteurs de projet. Les porteurs ne peuvent présenter qu'un projet par an.

### 2. Présentation du projet devant le comité

Le comité se met à la disposition du porteur de projet afin de ne pas le pénaliser lorsque la date de réalisation est imminente et qu'elle ne correspond pas aux créneaux habituels de réunions. Une réunion extraordinaire est alors tenue avec un minimum de 3 membres à voix délibérative. L'objectif étant de créer un cadre favorable et accueillant afin de répondre à la sollicitation du porteur.

Le porteur est invité à présenter et expliquer son dossier oralement devant les membres du comité. Son explication dure en moyenne 10 à 15 minutes.

Suite à cette présentation, les membres du comité posent les questions qu'ils jugent nécessaires pour être en capacité de délibérer ensuite.

Les précisions apportées, le porteur de projet se retire afin de laisser place aux échanges et à la décision.

Une discussion sur les points généraux avec tous les membres est engagée. Les débats sont parfois animés faisant souvent référence au règlement intérieur.

Les membres à voix délibérative statuent sur le dossier présenté et le référent habitants donne la réponse au porteur.

Une lettre d'acceptation (*ci-joint en annexe*) est ensuite remise par la référente technique (centres sociaux) précisant le montant accordé, la date du bilan ainsi que le dossier d'évaluation (*ci-joint en annexe*) qui devra être complété pour la présentation du bilan.

### **3. Évaluation des projets**

A l'issue de son projet le porteur doit venir présenter son bilan dans les trois mois qui suivent. Sans excuse notifiée, s'il ne se présente pas, il ne pourra pas à l'avenir solliciter de nouveau l'aide de l'APH.

Les bilans nous permettent:

- de réajuster les subventions pour les projets futurs,
- d'être informés de la manière dont se sont déroulés les projets financés,
- de vérifier le bilan financier du projet.

## **IV - POINTS IMPORTANTS EN 2015**

Sandy KHELAIFA a été élue référente 2015, en lieu et place de Ninette DATI, référente 2014.

### **Janvier 2015**

Un projet n'a pas pu être présenté car le siège de l'association est à Grenoble, alors que les bénévoles sont à Fontaine. Le comité refuse donc, malgré tout l'intérêt qu'il suscitait. La référente 2015 est élue à l'unanimité.

### **Avril 2015**

Un repas franco-roumain a été soutenu financièrement par l'APH. Celui-ci a été porté par un groupe de solidarité et il est également le résultat d'un partenariat entre le CCAS de la ville et l'association Roms action autour du suivi d'un bidonville présent sur le territoire, le campement Gérard Philipe. Le comité décide à l'unanimité de doubler la somme pour soutenir le projet, co-porté et co-présenté au comité par des français et des roumains.

### **Juin 2015**

L'habitante référente questionne avec justesse le règlement, concernant une fête de quartier sur d'éventuels bénéfices réalisés par l'association partenaire du projet.

### **Juillet 2015**

Des porteuses de projet sont félicitées et aidées par les membres de l'A.P.H pour leur investissement et le dynamisme qu'elles ont redonné sur le quartier des Balmes-Floralies. Pour la première fois depuis 5 ans des habitant-e-s ont porté un projet de fête de quartier sur ce secteur.

### **Septembre 2015**

Pour le vide-grenier annuel porté par l'association Font'anim, le comité souligne que l'association a entendu la demande faite au bilan de l'année précédente, à savoir de ne plus financer l'apéritif public mais des animations pour l'événement. Il est demandé à l'association que l'année prochaine un autre adhérent porte le projet pour que ce ne soit pas tout le temps la même personne.

### **Octobre 2015**

Le bilan pour une fête de quartier est incomplet au niveau budgétaire, une nouvelle date est donc fixée pour le finaliser.

Le bilan A.P.H de 2014 est présenté à l'hôtel de ville par Ninette Dati, référente habitante 2014. Les membres du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sont invités à y participer. Pour l'année 2016, l'un des objectifs fixés est de renforcer « l'aller-vers » les habitant-e-s pour présenter le dispositif et renforcer la connaissance de celui-ci dans les quartiers.

### **Décembre 2015**

Un projet d'initiation aux premiers secours est accepté à l'unanimité.

En raison de l'état d'urgence proclamé par l'État suite aux attentats, la fête des lumières de Lyon est annulée et donc le projet A.P.H qui devait être déposé pour l'occasion.

Sandy Khelaiïfa, habitante référente, annonce qu'elle quitte l'A.P.H pour l'année 2016, par manque de temps.

## V - PROJETS PRESENTES

### **1. Projets présentés en 2015**

Le nombre de projets présentés en 2015 est de 14. (16 présentés l'année précédente).

Les aides demandées ont varié de 82€ à 750€ et les sommes dépensées ont été en moyenne de 360€ au lieu de 351€ l'année précédente.

#### ● **Crêpes aux Alpes**

Pour la septième année, projet présenté pour rencontrer de nouvelles personnes et créer un moment convivial dans le quartier.

Somme accordée : 140 euros

#### ● **Repas franco-roumain**

Repas en soutien aux habitant-e-s du terrain Gerard Philipe de Fontaine, réalisé par des français et des roumains en lien avec l'association roms action.

Somme accordée : 300 euros

#### ● **Visite à la vieille usine et musée de la Pogne**

Visite proposée à des fontainois-e-s avec transport en car.

Somme accordée : 285euros

#### ● **Balloneuse « fête du jeu »**

Animation dans le cadre de la fête du jeu à Fontaine.

Somme accordée : 250 euros

#### ● **Fête de quartier aux Balmes.**

Demande de soutien pour la fête du quartier Balmes - Floralties.

Somme accordée : 700 euros

#### ● **Concours de gâteaux aux Alpes**

Concours de gâteaux organisé dans le quartier des Alpes pour le dynamiser.

Somme accordée : 200 euros

#### ● **Fête du quartier du Centre Ancien**

Moment fédérateur de la vie du quartier dont l'objectif est de créer du lien intergénérationnel et de vivre des moments de convivialité.

Somme accordée : 370 euros

#### ● **Fête de la Roseraie quartier du mail**

Fête intergénérationnelle pour stimuler les habitants du quartier, pour la sixième année consécutive.

Somme accordée : 560 euros

#### ● **Fête des voisins salle Eugénie Cotton**

Fête de quartier fédératrice.

Somme accordée : 150 euros

#### ● **Vide-grenier solidaire et animations de quartier**

Vide-grenier annuel de l'association fontainoise Font'anim.

Somme accordée : 800 euros

#### ● **Animation marché de Noël 2015**

Animer le marché de Noël de la ville de Fontaine.

Somme accordée : 796,75 euros

### ● Formation aux premiers secours

Projet de formation d'habitant-e-s de Fontaine aux premiers secours.

Somme accordée : 500 euros

### ● Noël aux Alpes

Célébrer les fêtes de fin d'année ensemble avec des activités comme la décoration du sapin et la fabrication des ornements de Noël.

Somme accordée : 150 euros

## 2. Projets par thématiques

THEMES	PROJETS FINANCES	MONTANT ACCORDE	MONTANT APH DEPENSE	NOMBRE DE PARTICIPANT
TEMPS FESTIFS  Fêtes localisées  ou  Événementiels des quartiers	Crêpes aux Alpes	140,00 €	82,00€	40
	Repas franco-roumain	300,00 €	300,00€	85
	Visite à la vieille usine + musée	285,00 €	233,00 €	38
	Balloneuse « fête du jeu »	250,00 €	250,00 €	600
	Fête du quartier des Balmes	700,00 €	700,00 €	250
	Concours de gâteaux aux Alpes	200,00 €	113,19€	60
	Fête de quartier du centre ancien	370,00 €	259,85 €	80
	Fête de la Roseraie quartier du Mail	560,00 €	479,22 €	300
	Fête des voisins salle Eugénie Cotton	150,00 €	150,00 €	50
	Vide-grenier solidaire de quartier	800,00 €	750,00 €	3000
	Animation du Marché de Noël	796,75 €	675,86 €	750
	Noël aux Alpes	150,00 €	71,53 €	39
<b>FORMATION</b>	Formation aux premiers secours	500,00€	500,00€	10
<b>TOTAL</b>		<b>5 201,75 €</b>	<b>4 564,65 €</b>	<b>5302</b>

## 3. Rapport entre le comité et les porteurs de projet

Sachant qu'il est difficile pour certains habitants d'exposer une demande d'aide devant le comité, nous sommes chaque fois auprès d'eux pour les aider à remplir ce document afin qu'ils se sentent rassurés lors de la présentation.

Nous continuons aussi à ce qu'un des membres de l'APH rendent visite aux habitants lors de la réalisation de leur projet afin de les encourager.

Nous demandons toujours de bien appliquer le règlement à savoir de changer de porteur de projet chaque année afin de favoriser la rencontre et l'échange.

Cette année, nous avons pu voir l'impact fort du projet « Fête du quartier des Balmes » auprès des familles fontainoises ainsi qu'une mobilisation beaucoup plus importante au projet « Animation du Marché de Noël ».

De manière globale, nous observons que les projets festifs contribuent pleinement au changement de l'image des quartiers fontainois et à la dynamique des projets.

## VI - ASPECTS FINANCIERS

### 1. Présentation de l'AGIL

L'AGIL assure la gestion financière et comptable de l'APH. Elle apporte sa réflexion et sa compétence en matière de gestion des initiatives.

Suite à l'avis du comité d'attribution notifié par décision écrite aux porteurs, ceux-ci rencontrent le représentant de l'AGIL/APASE. Selon les situations, le représentant de l'AGIL effectue l'avance des frais décidés par l'APH ou le remboursement des factures fournies. Il vérifie le détail des dépenses effectuées. De plus, l'AGIL veille au remboursement des avances financières faites pour certains projets.

A partir de la réalisation du projet, le porteur dispose d'un délai de 6 mois pour se faire rembourser. Passé ce délai, l'aide est annulée.

### 2. Bilan financier de l'APH de Fontaine au 31 Décembre 2015

DEPENSES		RECETTES	
<b>A - Frais du comité d'attribution</b>	<b>143,46 €</b>	Excédent 2014	554,82 €
Pot bilan fin d'année	143,46 €	Report recettes Noël 2014	402,50 €
<b>B - Communication, représentation</b>	<b>647,09 €</b>	<b>Total excédents</b>	<b>957,32 €</b>
Frais de tenue de compte crédit mutuel	36,00 €	Ville	2 000,00 €
Repas fin d'année	96,00 €	État-CGET (Acsé)	4 000,00 €
Report 2014(projet spect.Noël)	377,09 €	Conseil départemental	2 000,00 €
Assurance 2015	138,00 €	<b>Total Subventions 2015</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>C - Projets financés</b>			
Total A+B+C sans frais de gestion	5 556,90 €		
Frais de gestion AGIL (8%)	468,39		
<b>Total avec frais de gestion</b>	<b>6 025,29 €</b>		
<b>Excédent à reporter en 2016</b>	<b>2 932,03 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 957,32 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 957,32 €</b>

### Analyse

Le bilan financier présente cette année un excédent de 2932,03 €. Les subventions n'ayant pas toutes été utilisées, il y aura un report pour l'année 2016.

## **VII - BILAN ET PERSPECTIVES**

### **1. Bilan**

Les différents projets présentés en 2015 ont touché environ 5300 Fontainois, ce qui représente un plus grand nombre d'habitants que l'année précédente (5000 estimé en 2014) .

Pour l'année 2015, l'APH a contribué à la réalisation de 14 projets (16 en 2014). Il y a donc un nombre stable de projets par rapport à l'année précédente.

4 quartiers prioritaires ou en veille active en ont bénéficié dont la répartition est la suivante :

- 3 projets pour le secteur prioritaire Alpes-mail : «crêpes aux Alpes», «fête de quartier du Mail » et «Noël aux Alpes», pour 139 bénéficiaires.
- 1 projets pour le secteur Balmes / Floralties : «fêtes de quartier des Balmes » qui a réuni 150 personnes.
- 1 projet pour le Centre Ancien : «Fête de quartier Centre Ancien», qui a permis de toucher 80 fontainois-e-s.

Les 9 autres projets, étant à l'échelle communale, ont permis à l'ensemble des Fontainois-e-s de bénéficier du dispositif APH, favorisant ainsi les rencontres entre habitant-e-s des différents quartiers de la ville.

Les projets ont touché tous types de publics et de tous âges. Le nombre de demandes de projets déposés pour les « fêtes des voisins » à continuer à baisser (7 projets en 2013, 2 en 2014 puis 1 en 2015).

Cette année un projet de formation aux premiers secours a été financé, permettant à 10 fontainois-e-s d'acquérir les gestes de premiers secours à moindre coût.

Un repas franco-roumain a été financé, résultant d'un partenariat entre le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville, et l'association Roms action. Le comité a souligné les valeurs humanistes portées par ce projet.

### **2. Perspectives**

Afin de communiquer sur le dispositif auprès des Fontainois-e-s, nous avons mis à jour les informations concernant l'APH sur le site internet de la ville de Fontaine (règlement 2015, dossier de demande d'aide, dossier d'évaluation téléchargeables au format PDF).

Nous avons cette année encore participé à la journée de rentrée des centres sociaux avec la tenue d'un stand, ainsi qu'à des « pause-café », moments de rencontres avec les habitant-e-s de la ville. L'objectif était de présenter le dispositif aux habitants afin d'encourager les initiatives des habitants et de permettre à de nouveaux membres de rejoindre le comité. Nous avons également contacté le Dauphiné Libéré pour faire publier un article début 2016 dans le journal afin de relancer la communication sur ce dispositif.

Notre volonté pour 2016 est de pérenniser les actions en place en favorisant le financement de projets in situ et en cooptant de nouveaux habitants dans le dispositif. Pour cela, une communication du dispositif sera réalisée auprès de la presse, des partenaires et des habitants pour encourager sa mobilisation par les habitants et encourager les initiatives.

## REMERCIEMENTS

*Nous remercions vivement :*

Mmes PIASENTE et LAUNAY - représentantes de l'État,

Mme CRIFO, MM. TCHE TCHE APEA et JELY - les représentants du Conseil Départemental,

Mmes BORANGA et FUGIER - les représentants de l'AGIL, et Mme TOIA la représentante de l'APASE,

M. TROVERO, Mmes CHAFFARD et MASTROMAURO - les représentants de la Mairie de Fontaine,

Mme COLLEU, Service Démocratie Participative de Fontaine - Politique de la Ville

Mmes MERLET CCAS (Centre Communal d'Action Sociale - service des interventions sociales et CHAPUIS-GABRIELE - Centre Social George Sand)

ainsi que l'ensemble des membres de l'APH qui ont aidé au bon fonctionnement du comité.

*Dans l'intention de n'oublier personne, nous remercions aussi toutes celles et tous ceux qui nous aident, nous conseillent et sont disponibles durant toute l'année pour contribuer à notre action.*